COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Le 1^{er} octobre 2010 à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP – PELLEGRINI S - MION R –DUCOVAT D - LERAYER M. Absents excusés : VASQUEZ E donne pouvoir à VILLANNE JF - AUBIN X - PFEIFFER JL donne pouvoir à LERAYER M.

Secrétaire de séance : DUCOVAT D.

Préambule : le Maire demande l'ajout d'un point numéro 5 « Qualité de l'eau » à l'ordre du jour. Demande approuvée par l'ensemble des conseillers.

1. Validation des CR des réunions du 3 septembre et du 14 septembre

Après prise en compte des remarques venues de quatre membres du conseil, les CR des séances du 3 septembre et 14 septembre 2010 sont approuvés dans leur version finale.

2. Le contrat d'Hervé Delandre

Après plusieurs entretiens, il s'avère que M. Hervé Delandre n'a pas dit la vérité au sujet de son permis de conduire, qu'il n'a jamais eu contrairement à ses déclarations répétées.

Suite à l'orientation prise le 14 septembre, le Conseil valide à l'unanimité l'arrêt du contrat d'Hervé Delandre sur son poste antérieur et décide un contrat occasionnel de trois mois renouvelable trois mois.

En parallèle, le Conseil décide de la création d'un poste incluant parmi les qualifications nécessaires la possession du permis de conduire, et ce avant la fin de l'année 2010.

3. Limitation de tonnage de la circulation sur les routes refaites

Les rues du Carrefour, du Petit Chaast et le chemin de Saint Phal ont été resurfacés, gravillonnés, et même étendus aux deux extrémités pour le chemin de Saint-Phal. A compter de ce jour, la limitation sur ces tronçons sera de 3.5 tonnes ou la valeur supérieure la plus proche permise par la loi. Une autorisation de dépassement pourra être délivrée par la Mairie dans certains cas : un état des lieux contradictoire sera alors réalisé avant l'utilisation effective à fort tonnage. Les dégradations constatées seront de la responsabilité du titulaire de l'autorisation. Les réparations nécessaires seront à la charge du même titulaire.

4. Entretien du stade

Sous réserve des remarques éventuelles d'Elise Vasquez, 3^{ème} adjoint, qui gère le travail de Sophie Dufoulon, le Conseil décide de nommer responsable de l'entretien du stade et de ses abords, Sophie Dufoulon. Des consignes lui seront données pour trouver et maintenir un juste milieu entre un entretien de qualité et une charge de travail trop importante.

5. Qualité de l'eau

Des produits phytosanitaires comme l'atrazine commencent à apparaître dans les dernières analyses. Cela est très préoccupant considérant la situation très médiocre de nombreuses communes des alentours, vers laquelle nous pourrions tendre si rien n'est fait rapidement. De plus le risque d'entrer dans un cercle vicieux et malsain est fort : la pollution augmentant, le spectre et la fréquence des contrôles sanitaires vont s'élargir et augmenter, avec un impact financier à lui seul important.

La Commune a de plus l'obligation d'informer la population de cette dégradation, car certaines valeurs limites de normes sont atteintes. Ainsi la Commission de l'Eau va préparer et organiser prochainement une réunion publique sur ce sujet, avec si possible un ou deux invités experts. Le Maire va prendre rendez-vous avec l'ARS (ex DDASS).

Le Maire conclut en disant que la Commune doit se préparer financièrement à des dépenses d'un genre nouveau, pour accompagner la reconquête de la qualité de l'eau et asseoir les résultats de manière durable. Le point 4 de la séance précédente du 14 septembre n'en est que le début.

6. Questions diverses

- o Le plan iris est terminé et a rencontré une belle réussite. Des plans bulbes ou autres fleurs pourront être préparés dans le même état d'esprit en visant de nouvelles améliorations.
- O Les employés communaux ont changé leurs horaires. L'affichage est en Mairie. Célia Berger, adjointe administrative, va prendre des cours du soir à la faculté de droit dès le 15 octobre prochain. Il est donc nécessaire de changer les horaires d'ouverture du secrétariat (permanence administrative). Les nouveaux horaires seront 1 samedi sur 2 de 9h00 à 12h00 les semaines impaires et 1 vendredi sur 2 de 12h30 à 15h00 les semaines paires. Cela permet de tester un élargissement du service au samedi matin, qui devrait être utile à de nombreuses familles.
- O La permanence des élus reste pour l'instant sans changement de 17h30 à 19h00 les mardis et vendredis. Il est rappelé que la permanence des élus, tenue par le Maire ou un adjoint, n'est pas une permanence administrative. Elle permet d'aborder tout aspect de la vie communale ou plus largement d'informer en direct ou d'échanger.
- o Il est confirmé que la responsabilité globale (fonctionnement, maintenance, achat de combustible...) de la chaudière est confiée à Jean-Pierre Genet, 2^{ème} adjoint.
- o Plantations vers l'antenne 3G : Jean-François Villanné et Elise Vasquez ont eu rendez-vous avec M. Dumont, pépiniériste. Il y aura bien 18 pins noirs et 1 haie plantés aux abords de l'antenne. Elise Vasquez est chargée de veiller au bon déroulement de l'opération.
- O Commande matériel de sécurité : après le passage du contrôleur, il faut installer un extincteur à poudre pour la chaudière. Il y a aussi 3 blocs « sortie de secours » à changer.
- Mise en place des pare-ballons au stade : elle sera faite en mutualisant les employés communaux et le matériel pour les trois stades concernés. Il y aura 8 trous par stade, ce qui demande une toupie de béton pour les trois stades (prise en charge par la Communauté de Communes), une nacelle (qui devrait être prêtée gracieusement par la société SIME LOCATION), et une foreuse pour les trous (qui devrait être mise à disposition gracieusement par la société CEA). La commune de Bucey met à disposition la carrière municipale pour l'évacuation des terres et gravats inertes, qui seront amenés par la société ADAM. Le grillage existant sera supprimé sur les longueurs des pare-ballons.
- O Célébration du 11 novembre : rendez-vous à 10h45 à la mairie, départ pour le monument à 11h00, dépôt de gerbe et pot de l'amitié dans la salle de la Mairie.
- o Les cotisations de chasse 2010 / 2011 restent inchangées, à savoir : 215 € l'action pour les personnes extérieures, 200 € le droit de chasse, 185 € pour les adhérents de la communes, qui peuvent allouer des invitations gratuites.
- O La Mairie a reçu un courrier de la Société THEVENIN (rénovation de l'habitat), pour informer de son intention de démarchage auprès des habitants. La plus grande prudence est conseillée comme dans tout autre cas identique.

Séance levée à 00h15.